

## AVIS DE DÉSIGNATION

au conseil d'administration du  
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

---

### Collège : Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation **d'une (1) personne** au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus.

**La date de la désignation est prévue le: 11 novembre 2022**

### Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du Conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes\*:

- Résider au Québec;
- Être majeure (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement;
- \*Les infirmières et infirmiers auxiliaires sont réputées faire partie de ce collège.

### Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement. Ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

L'original du bulletin de présentation et de la fiche d'information doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 30 jours avant la date des désignations, soit le 12 octobre 2022. Les documents peuvent être transmis par courriel, mais doivent inclure une signature manuscrite.

### Date limite de mise en candidature : 12 octobre 2022

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra au président du comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers.

Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers devra alors, au plus tard le 17 octobre 2022 déterminer si le scrutin se fera par scrutin postal, par scrutin fait en personne ou par moyen technologique.

### Renseignements supplémentaires

Nom du président du processus de désignation : M. Pascal Chaussé

Courriel du président du processus de désignation : [Pascal\\_Chausee@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Pascal_Chausee@ssss.gouv.qc.ca)

Adresse postale du président du processus de désignation : 80, avenue Gatineau, Gatineau (Québec) J8T 4J3

Numéro de téléphone du président du processus de désignation : (819) 966-6000 poste 332828



---

Signature du président du processus de désignation

27 septembre 2022

---

Date

\* Le bulletin de présentation, la fiche d'information ainsi que la liste des membres du CII sont disponibles à l'adresse internet suivante : <https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/mon-cisss/conseil-dadministration/processus-de-designation/>